

Paris, le 16 Janvier 2023

Union -Indépendants

47-49 Avenue Simon
Bolivar
75019 Paris

Union-Indépendants ne signe pas l'accord VTC sur un revenu minimal par course, demeurant incomplet et insatisfaisant pour les chauffeurs VTC.

Après avoir étudié les éléments de l'accord, consulté l'ensemble de ses adhérents et recueilli l'avis des chauffeurs grâce à sa consultation nationale, Union-Indépendants prend la décision de ne pas signer l'accord créant un revenu minimal par course.

Selon Union-Indépendants, cet accord ne profitera qu'aux plateformes ayant des tarifs minimaux en deçà du revenu minimum, sans améliorer significativement la rentabilité des VTC.

Aujourd'hui, la plupart des VTC n'acceptent pas les « petites courses » jugées non rentables face à l'augmentation du prix du carburant et les conditions de circulation. Cette proposition de tarification minimale de 7,65 euros proposée par cet accord ne changera rien dans leur activité quotidienne.

C'est pour ces raisons notamment que les VTC consultés et ayant répondu à la consultation numérique se sont exprimés à 87 % contre cet accord.

Union-Indépendants déplore l'empressement de l'organisation majoritaire chez les VTC et les plateformes visant à soumettre la signature d'un accord ne reprenant qu'une part minime de la rentabilité du métier.

A ce titre, Union-Indépendants a demandé plusieurs fois lors des négociations la nécessité de mettre à disposition des organisations représentatives l'ensemble des éléments nécessaires utiles à la négociation d'une meilleure rentabilité du secteur.

De plus, nous regrettons qu'aucune donnée chiffrée ne nous ait été donnée sur l'impact de la mise en place de cette tarification minimale.

Depuis le début, Union-Indépendants a insisté pour que ces négociations portent sur l'ensemble des composantes qui font la tarification du secteur des VTC : **la tarification minimale ET la tarification horokilométrique**, qui doivent garantir une vraie rentabilité du secteur pour tous les VTC.

Union-Indépendants compte bien défendre lors des prochaines négociations une revalorisation de la tarification horokilométrique, le paiement du temps d'approche et de services complémentaires ainsi que la différenciation de tarification en fonction de la motorisation des véhicules.

Union-Indépendants salue à nouveau la mise en place du dialogue social sectoriel et réaffirme son engagement et son implication dans les prochaines négociations qui démarrent ce mercredi 18 janvier sur la rentabilité du métier pour permettre d'améliorer les conditions sociales des VTC et leur permettre de vivre dignement.